

REVENUS MENSUELS DE BASE DES MÉNAGES

REVENUS MENSUELS DE BASE DES MÉNAGES PENSIONNÉS¹ (1^{er} janvier au 31 mars 2016)

	Pension de base	Supplément de revenu maximal	Revenu mensuel
Personne seule	570,52	773,60	1 344,12
Couple (les 2 ont 65 ans)	570,52 (X2)= 1141,04	512,96 (X2)= 1025,92	2 166,96
Couple (un a 65 ans, l'autre a entre 60 et 65 ans) *	570,52(X2)= 1141,04	512,96 (X2)= 1025,92	2 166,96
Couple (un a 65 ans, l'autre a moins de 60 ans) **	570,52	773,60	1 344,12
Veuf ou veuve de 60 à 64 ans		1 213,00	1 213,00
* Allocation au conjoint basée sur le montant maximum de 1083,48 \$ (570,52 \$ + 512,96 \$) ** Dans ce cas, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut verser un complément mensuel afin que le revenu du ménage atteigne la prestation d'un couple bénéficiaire du Programme de solidarité sociale (contraintes sévères à l'emploi).			

PRESTATIONS ADULTES, PROGRAMME D'AIDE SOCIALE ET PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE²

Catégories			Conjoint d'étudiant	
	Prestation mensuelle	Prestation annuelle	Prestation mensuelle	Prestation annuelle
Programme d'aide sociale:				
1 adulte sans contrainte à l'emploi	623	7 476	173	2 076
1 adulte avec contraintes temporaires à l'emploi	755	9 060	305	3 660
2 adultes sans contrainte à l'emploi	965	11 580	n/a	n/a
2 adultes avec contraintes temporaires à l'emploi	1 192	14 304	n/a	n/a
2 adultes: 1 sans contrainte à l'emploi, 1 avec contraintes temporaires	1 097	13 164	n/a	n/a
Programme de solidarité sociale:				
1 adulte avec contraintes sévères ou permanentes à l'emploi	947	11 364	480	5 760
2 adultes avec contraintes sévères ou permanentes à l'emploi	1 416	16 992	n/a	n/a

¹ Tiré des tableaux des programmes de la sécurité de la vieillesse (janvier à mars 2016) publiés par Service Canada.

² Tiré des tableaux produits par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.